



VITAGORA VA-T-IL CONCILIER L'EMPLOI DANS L'AGRO-ALIMENTAIRE ET L'IMAGE DE TERRITOIRE DU GOUT DE LA BOURGOGNE ?

Porté par la communauté d'agglomération du Grand Dijon et largement relayé par la presse locale, le projet VITAGORA « goût-nutrition-santé » a été validé par le gouvernement comme pôle de compétitivité à vocation nationale et régionale, et est actuellement en attente de lancement.

VITAGORA s'est fixé pour objectifs de faire de la Bourgogne le territoire du goût en combattant la malbouffe et l'obésité et de développer l'emploi par la compétitivité des industries agroalimentaires de Bourgogne. Personne ne peut être contre de tels objectifs qui répondent à des besoins citoyens et économiques. **Mais, par delà les mots et les intentions, quelle est la réalité du dispositif « pôles de compétitivité » ?**

Les pôles de compétitivité ont été lancés par le Gouvernement Raffarin lors d'un Comité Interministériel à l'Aménagement du Territoire à l'automne 2004 pour améliorer l'attractivité des territoires, au nom de la lutte contre les délocalisations et accroître, à court et moyen terme, la compétitivité de l'industrie française.

Le dispositif national a permis de faire émerger 105 projets territoriaux (dont 67 ont été labellisés), montrant en cela la pertinence d'une réflexion commune rassemblant les acteurs politiques, les industriels et les centres de recherche et de formation. Cependant en regard du dispositif prévu pour sa mise en œuvre, des questions fortes restent en suspens. Par exemple :

➤ **QU'EN EST-IL DE LA PLACE DE L'EMPLOI DANS LE DISPOSITIF ?** Aucune obligation d'élaborer des objectifs chiffrés et contraignants concernant l'emploi, le recul du chômage, la formation. L'emploi n'apparaît que comme une résultante de la défense de la compétitivité, face aux concurrents internationaux, et non comme un objectif primordial exigeant de vastes coopérations nouvelles. Pas d'objectifs pour faire reculer fortement et durablement le chômage et l'insuffisance de qualification par l'essor d'emplois stables et correctement rémunérés pour toutes les populations. Pas d'objectifs, non plus, pour favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie de chacun(e). Aucune ambition de cohérence nationale pour l'emploi.

➤ **N'Y-A-T-IL PAS UN RISQUE DE MISE EN CONCURRENCE LÀ OÙ IL FAUDRAIT LA COOPÉRATION ?** Les spécialisations régionales risquent d'accentuer l'omniprésence des grands groupes au détriment des PME ; de développer la compétition au détriment de la coopération pour le progrès de l'emploi, des qualifications et des salaires. Il y a risque aussi d'une mise en concurrence, alors que c'est la mise en réseau des centres de recherche, d'universités, de laboratoires et d'entreprises qui accroît leur efficacité. Il y a également, risque d'une mise en concurrence des Régions et donc des salariés.

➤ **QUELLE PLACE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ?** Le pilotage des programmes par les projets à court terme des industriels ne risque-t-il pas de déstructurer la cohérence nationale et de hâter le démantèlement des Etablissements Publics Scientifiques et Techniques (CNRS, INRA INSERM, etc.) L'essentiel de l'activité des centres de recherche publics ne va-t-il pas être recentré en priorité sur les besoins des industriels, à moindre frais pour eux ? Ne peut-on pas craindre l'abandon des recherches les moins rentables et notamment la recherche fondamentale et en sciences humaines ?

➤ **LES MOYENS FINANCIERS AFFICHÉS NE SONT-ILS PAS FAIBLES ET INADAPTÉS ?** L'État entend mobiliser 1,5 milliards d'euros sur trois ans pour 67 projets, dont la moitié pour les 15 pôles à vocation mondiale. Cela nous donne une moyenne de 500 millions d'euros par an à comparer aux exonérations de cotisations sociales patronales entre 1993 et 2004 = 153 milliards d'euros, soit une moyenne de 14 milliards d'euros par an !!! Le financement se fera en partie par les privatisations (France-Télécom, EDF, GDF, etc. donc par la vente d'entreprises publiques pour financer le privé.). 300 millions seront de nouveau consacrés à des exonérations de cotisations sociales : ce sont de nouveaux cadeaux aux entreprises dont on sait qu'ils ne contribuent pas à créer de l'emploi, mais mettent à mal les budgets de la protection sociale et de l'UNEDIC.

➤ **QU'EN EST-IL DE LA TRANSPARENCE DES PROJETS ET DE LEUR PILOTAGE ?** Pour les salariés et leurs organisations, non seulement il n'est prévu aucun droit nouveau, ni de pouvoir effectif d'intervention dans la gestion des entreprises, mais, dans la majorité des cas, ils ont été totalement écartés de la construction des projets. De plus, quel contrôle social décentralisé, pour l'emploi et la formation auront les citoyens et leurs élus sur l'utilisation de tous les fonds publics par les entreprises ? On est loin d'actes pour une réelle démocratie participative.

- VITAGORA CONCENTRE TOUTES CES INQUIÉTUDES -

On peut certes se féliciter que Vitagora ait permis de mettre autour d'une table des acteurs qui ne se connaissaient pas, pour faire émerger un projet pouvant être porteur de développement économique et d'emploi. D'ailleurs, beaucoup se sont réjouis de la rapidité du montage de Vitagora en quelques mois, mais c'est au détriment de l'information (ne parlons pas de consultation) des salariés, des consommateurs, des citoyens, et de la réflexion en terme de recherche et de formation.

Vitagora ne rassemble qu'une faible partie des entreprises agroalimentaires régionales et des filières entières sont absentes comme par exemple la filière viande ou la filière fruits et légumes ! Il n'y a aucun engagement de soutien à l'agriculture bourguignonne et française par l'utilisation de leurs productions. Il n'y a aucun projet de développement de l'industrie de deuxième transformation. Le projet est ciblé sur les produits à forte valeur ajoutée, mais sans création d'emploi.

Vitagora ne prend aucun engagement en terme d'emploi, malgré l'annonce médiatique des 700 créations dont 250 dans la filière vini-viticole !!! Côté formation, on sait que l'agroalimentaire, c'est 80% d'emplois peu qualifiés.

Côté financements, Vitagora c'est un budget de fonctionnement prévu de 990 000 € sur 3 ans, dont 20% payés par les entreprises et 80% par l'État, l'Europe et les Collectivités locales (Région Départements, Grand Dijon). S'ajoutent les exonérations fiscales dont bénéficieront les entreprises et qui seront entièrement supportées par les collectivités territoriales, sans compensation de l'État.

C'est donc une captation des fonds publics sans « contrôle citoyen », sans que les collectivités territoriales puissent réellement intervenir dans les décisions et le contrôle. Les politiques, qui ont apportés un soutien aveugle et inconditionnel à Vitagora, ne commenceraient-ils pas à déchanter ?

Du point de vue de la conduite du projet, les industriels ont tout pouvoir ! Vitagora s'est constitué en association loi 1901 avec un conseil d'administration partagé à égalité entre le monde de l'entreprise et le monde de la recherche, de la formation et les collectivités territoriales, mais avec un président issu de l'industrie et avec voix prépondérante... Notez que le Président, ex PDG d'Amora-Maille (groupe Unilever), est entouré du directeur de Smurfit Socar (carton ondulé) comme trésorier et du directeur régional de la Lyonnaise des Eaux comme secrétaire général, entreprises bien connues pour avoir le goût comme cœur de métier...

Mais qu'en est-il de la place pour les salariés et de leurs organisations, des associations de consommateurs, des nutritionnistes alors qu'ils sont tous largement concernés par les objectifs du pôle ?... AUCUNE !

La recherche publique bourguignonne, déjà fortement tournée vers l'agroalimentaire risque encore de se spécialiser encore plus, au détriment d'autres filières. Mais, les travaux de l'INRA sur la nutrition humaine ont été délocalisés en Auvergne. Les recherches sur les céréales sont concentrées à Clermont-Ferrand et Nantes, celles sur le vin à Montpellier.

La recherche privée aussi risque de souffrir : pourquoi les entreprises iraient-elles développer leurs capacités de recherche et développement en interne puisqu'on leur offre sur un plateau les moyens de la recherche publique ??? Enfin, on peut émettre des doutes sur la qualité scientifique des projets lorsque Vitagora annonce des recherches sur les interactions entre l'agronomie et l'art culinaire...

Côté production et emploi, parallèlement aux effets d'annonce sur Vitagora, ce sont les délocalisations qui continuent : UNILEVER Bourgogne externalise ses services informatique et gestion financière vers l'étranger ; Nestlé diminue sa production en Bourgogne au profit de ses usines polonaises ; Panidor ferme son site de Chenôve et supprime 15 emplois.

Vitagora sera-t-il un plus pour l'emploi ? Pour la politique industrielle des filières sans mettre en concurrence ni les hommes ni les territoires ? Quel sera le devenir des activités hors zone Vitagora ??? Des friches industrielles ? Subiront-elles de nouvelles délocalisations ?

Beaucoup de questions restent posées en terme de productions agricoles, de filières agroalimentaires en Bourgogne, de santé publique, de formations, de recherche, etc.

Rien ne permet aujourd'hui d'espérer que VITAGORA réponde aux objectifs qu'il s'est fixé.

Sauf si l'intervention forte des salariés contraint les décideurs économiques et politiques à d'autres choix. **La CGT s'y emploiera.**